

Programme Retour post-doctorants

Résumé :

Le programme « Retour post-doctorants » vise à favoriser le retour et l'intégration au sein d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou de grands centres de recherche industriels, de jeunes scientifiques français, de très haut niveau, ayant effectué, après leur thèse en France, un séjour post-doctoral à l'étranger. Il s'agit donc d'aider des jeunes chercheurs ayant fait preuve de très grandes qualités scientifiques à poursuivre un parcours d'excellence sur le territoire national.

Les candidatures doivent impérativement être présentées par les laboratoires et les établissements d'accueil.

1. Finalités visées, objectifs et résultats attendus

Objectifs et finalités :

Le départ des jeunes chercheurs, en particulier des docteurs, à l'étranger est lié à des motivations multiples. Citons, par exemple :

- Le besoin d'aller apprendre ailleurs et de s'enrichir d'autres cultures scientifiques et d'autres modes de recherche ;
- Le besoin d'acquérir une formation différente et complémentaire de sa formation en France ;
- Le fait que le recrutement en France dans les grands organismes de recherche nécessite d'effectuer un stage post-doctoral, voire deux, dans les meilleurs laboratoires étrangers.

Très souvent, le post-doctorant a une attirance, voire une vocation pour la recherche. Toutefois, le nombre de postes de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs ouverts en France est relativement faible, de même que le niveau d'embauche pour des chercheurs confirmés, de sorte que beaucoup trop de post-doctorants ne reviennent pas ; il s'agit là du problème de la fuite des cerveaux.

Cet état de fait est une perte importante pour la France. En effet, nos docteurs sont dans l'ensemble très bien formés. Ils sont pour cela très bien accueillis et même recherchés par les laboratoires étrangers. Après deux et parfois quatre ans passés à l'étranger, le retour de ces chercheurs qui ont acquis de nouvelles compétences sera bénéfique pour notre recherche à plusieurs titres :

- Ils seront un élément moteur pour établir ou consolider des actions de recherche portant sur des enjeux d'avenir ;
- Leur connaissance des laboratoires étrangers doit leur permettre d'être au cœur de l'espace européen de la recherche.

Ils pourront également :

- Consolider les actions d'excellence menées avec des pays tels que l'Amérique du Nord ou le Japon par exemple ;
- Promouvoir des relations ciblées avec des pays émergents.

Il faut également noter que la plupart des agences internationales de financement de la recherche sur projets ont mis en place un tel programme de soutien au retour des post-doctorants vers leur pays d'origine.

Le programme « Retour post-doctorants » a comme objectif de motiver les jeunes chercheurs de haut niveau, ayant effectué un séjour post-doctoral à l'étranger, à revenir en France et leurs permettre de s'intégrer dans des structures de recherche et d'enseignement supérieur ou dans l'industrie. Ce programme vise à leur offrir, pendant 3 ans, les moyens appropriés pour poursuivre la trajectoire d'excellence suivie pendant leur thèse et leur séjour post-doctoral et conduire un programme de recherche dans un laboratoire d'accueil ; durant cette période, ils pourront préparer les concours ouverts pour le recrutement des chercheurs dans les établissements d'enseignements supérieurs et de recherche ou trouver un poste dans les grands centres de R&D industriels.

Résultats attendus et impact espéré :

Les retombées de ce programme devraient être d'augmenter sensiblement le nombre de chercheurs post-doctorants mettant à profit leur formation par la recherche et leur expérience de haut niveau au bénéfice de la recherche française.

Par ailleurs, faciliter le retour des chercheurs après leur stage post-doctoral devrait augmenter le nombre de doctorants motivés pour effectuer après leur thèse un séjour dans un laboratoire étranger.

2. Spécificités du programme

L'aide financière de l'ANR pour le programme « Retour post-doctorants » aura une durée de trois années et sera non renouvelable.

Elle couvrira le salaire du jeune chercheur ainsi que les charges associées à la constitution d'une petite équipe (thésard, post-doctorant). Elle couvrira également les coûts relatifs à l'environnement de l'équipe (infrastructure, outils et instruments de recherche et dépenses

de fonctionnement). L'aide apportée par l'établissement d'accueil sera très appréciée car garante de l'intérêt porté par l'établissement au retour du post-doctorant.

Les candidatures devront impérativement être présentées par les établissements d'accueil et devront comprendre les éléments pertinents permettant de juger de :

- l'excellence du candidat,
- la qualité du projet de recherche proposé,
- la pertinence du cadre de la recherche envisagée en accord avec la politique de recherche de l'établissement d'accueil,
- l'intérêt de l'établissement pour l'accueil définitif du jeune chercheur.